

Madame, Monsieur le maire,

ERDF a confié à notre entreprise des travaux d'élagages à proximité des réseaux électriques traversant votre commune.

Nous vous demandons de bien vouloir en informer vos administrés et d'afficher cet avis.

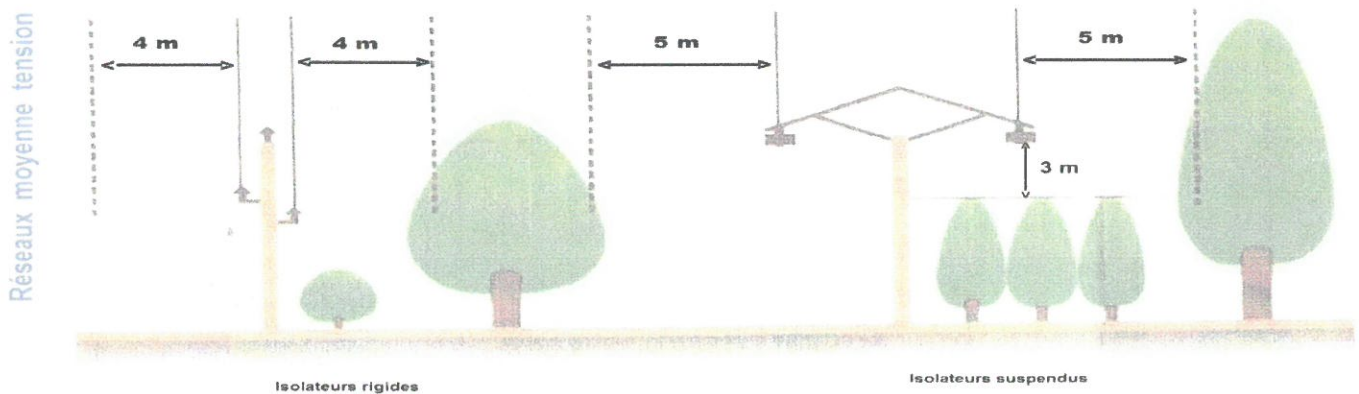
Nous et nos engins devront pénétrer dans différentes propriétés pour nous rendre sur les points d'élagages et donc dans un souci de qualité espérons de vos administrés compréhension et coopération.

Les distances d'élagage qui nous sont imposées par le cahier des charges ERDF sont mentionnées ci-dessous.

**Les bois, branches et tous les produits de coupe sont et reste la propriété des riverains et resterons sur place à leur dispositions.**

### Distance minimales à respecter

#### RESEAUX HTA EN FILS NUS ( > 5000 volts et < 50 000 volts )



#### RESEAUX BASSE TENSION EN FILS NUS ( < 5000 volts )

